

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TOURAIN VAL DE VIENNE**

14 Route de Chinon  
37220 PANZOULT

**Date de convocation :**

23 avril 2019

**Nombre de délégués :**

En exercice : 57

Présents : 44

Votants : 47

N° : DC\_2019\_04\_01

**OBJET : approbation de la  
modification simplifiée n°2 du PLU  
de Sainte-Maure-de-Touraine**

Envoyé en préfecture le 21/05/2019

Reçu en préfecture le 21/05/2019

Affiché le

**SLO**

ID : 037-200072668-20190429-DC\_2019\_04\_01B-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le 29 avril, les membres du Conseil communautaire, légalement convoqués le 23 avril, se sont réunis aux Passerelles à Sainte Maure de Touraine sous la présidence de Monsieur Christian PIMBERT.

**Etaient présents :**

M. MOREAU Serge, Mme GAUCHER Claudine, M. BLANCHARD Pascal, Mme LECLERC Claudine, M. GABORIAU Serge, M. SCHLOSSER Jean-Louis, M. DUBOIS Philippe, M. PIMBERT Christian, M. COUV RAT Jean-François, M. MIRALUT Michel, M. BRISSEAU Daniel, M. CAILLETEAU David, M. TALLAND Maurice, M. TESTON Martial Mme JUSZCZAK Martine, Mme DOZON Danielle, M. THIVEL Bernard, Mme VIGNEAU Nathalie, Mme ROBIN Dominique, M. BRUNET Thierry, Mme SENNEGON Natalie, M. CAILLAUD Claude, Mme BILLON Yolande, M. BREANT Michel, Mme PAIN Isabelle, M. POUJAUD Daniel, Mme MORIN Françoise, Mme BRUNET Dominique, M. AUBERT Michel, Mme BRABAN Françoise, Mme JARDIN Frédérique, M. NOVELLI Hervé, M. BASSEREAU Jean-Louis, Mme BOULLIER Florence, M. FOUQUIER Marc, M. LECOMTE Serge, M. BARILLET Christian, Mme DE PUTTER Murielle, M. FILLIN Alain, Mme FOUASSE Gerdina, Mme GOUZIL Lucette, M. DELALEU Max, M. GERARD François, M. BODIN Sébastien

**Etaient absents :**

M. GASPARD Alain, M. JOURDAIN Pascal, M. ELIAUME Bernard remplacé par Mme ROBIN Dominique, Mme PIRONNET Jocelyne, M. DANQUIGNY Pierre-Marie remplacé par M. CAILLAUD Claude, Mme JOUANNEAU Dominique, M. ANDREANI Jean-Pierre, M. CHAMPIGNY Michel, M. LOIZON Jean-Pierre, Mme VACHEDOR Claire, M. MARCHE Bernard, Mme BACHELERY Chantal, M. BIGOT Eric remplacé par M. BODIN Sébastien

**Pouvoirs :**

Mme BOUCHAUD-VOLLEAU Valérie à M. DELALEU Max, M. PINEAU Christian à M. GABORIAU Serge, M. DUPUY Daniel à M. PIMBERT Christian

Mme BILLON Yolande a été élue secrétaire de séance

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L.153-45,  
Vu le dossier de projet de modification simplifiée du PLU de Sainte-Maure-de-Touraine soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées le 15 janvier 2019,  
Vu les avis des Personnes Publiques Associées et Consultées sur le projet de modification simplifiée du PLU,  
Vu la délibération en date du 28 janvier 2019 portant sur les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée,  
Vu la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Sainte-Maure-de-Touraine 25 février 2019 au 25 mars 2019,  
Vu le registre sans observations du public lors de la mise à disposition du projet,  
Après avis favorable du Bureau du 15 avril 2019,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'aménagement et de l'urbanisme rappelle les différents avis émis par les personnes publiques associées et consultées :

- I. **Avis de la Région Centre-Val de Loire**, sans observations.
- II. **Avis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat**, sans observations.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'aménagement et de l'urbanisme précise qu'il n'y a eu aucune observation reçue lors de la mise à disposition du projet au public.

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
À l'Unanimité**

- **APPROUVE** la modification simplifiée n°2 du PLU de Sainte-Maure-de-Touraine telle qu'elle est annexée à la délibération et qui consiste à modifier l'article UC6 du règlement en ajoutant une disposition au sous-article « 6-2. Dispositions particulières ».
- **PROCÈDE** aux mesures de publicité habituelles :
  - Affichage de la présente délibération pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et dans la mairie de Sainte-Maure-de-Touraine,
  - Mention de cet affichage insérée dans un journal diffusé dans le département,
  - Publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales,
- **TRANSMET** la délibération au Préfet sous couvert de la Sous-Préfecture du Chinon et à ses services,
- **INFORME** que le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Sainte-Maure-de-Touraine approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la CCTVV et en mairie de Sainte-Maure-de-Touraine ainsi qu'à la Préfecture et à la DDT, aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Le Président,

**Christian PIMBERT**

Communauté de Communes  
Touraine Val de Vienne  
14 Route de Chinon  
37220 PANZOUËT

*Certifié exécutoire*

*Reçu en Sous-Préfecture*

*le : .....*

*Publié*

*le : .....*